

Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques

Décisions du 7 avril 2014 portant agrément d'associations de financement d'un parti ou d'une organisation politique

NOR : CCCX1409158S

Par décisions de la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques en date du 7 avril 2014 :

- l'association de financement de l'Alliance solidaire des Français de l'étranger, dont le siège social est situé 90, boulevard Malesherbes, 75008 Paris, est agréée en qualité d'association de financement du parti politique « Alliance solidaire des Français de l'étranger » pour exercer ses activités sur le territoire du monde entier ;
- l'association de financement de Rassemblement et diversité, dont le siège social est situé 253, boulevard du Leeds, 59777 Lille, est agréée en qualité d'association de financement du parti politique « Rassemblement et diversité » pour exercer ses activités à l'intérieur du territoire français ;
- l'association de financement du parti Ambition, audace et avenir, dont le siège social est situé 4, rue du Four, 54700 Pont-à-Mousson, est agréée en qualité d'association de financement du parti politique « Ambition, audace et avenir » pour exercer ses activités à l'intérieur du territoire de la région Lorraine.